



V08R08-V2.0



Unedic

Message DNA UNEDIC

30/01/2009

SOMMAIRE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	3
1.1. Contexte	3
1.2. Objet du document	3
2. LE MESSAGE DNA-AC UNEDIC.....	4
3. CIRCUITS ET PRODUCTIONS DE LA DNA	6
4. SIGNALEMENT DES RUBRIQUES CARACTERISANT LE MESSAGE DNA V08R08	7
4.1. Réutilisation des rubriques DADSU dans le message DNA	7
4.2. Rubriques qualifiant le message DNA.....	7
4.3. Les valeurs attendues	8
5. NOUVELLES RUBRIQUES DU MESSAGE DNA UNEDIC.....	13
5.1. Liste complète des rubriques DNA.....	13
5.2. Descriptif des rubriques.....	15
6. SYNTHESE DES EVOLUTIONS DU MESSAGE DNA PORTE DANS LA VERSION DE LA PRESENTE NORME.....	42
6.1. Rubriques insérées.....	42
6.2. Rubriques modifiées.....	42
6.3. Rubriques supprimées	42
6.4. Autres modifications	42
7. INFORMATIONS SUR LE CAHIER TECHNIQUE	43
8. FILTRE UNEDIC SUR LES STRUCTURES V08R08	44

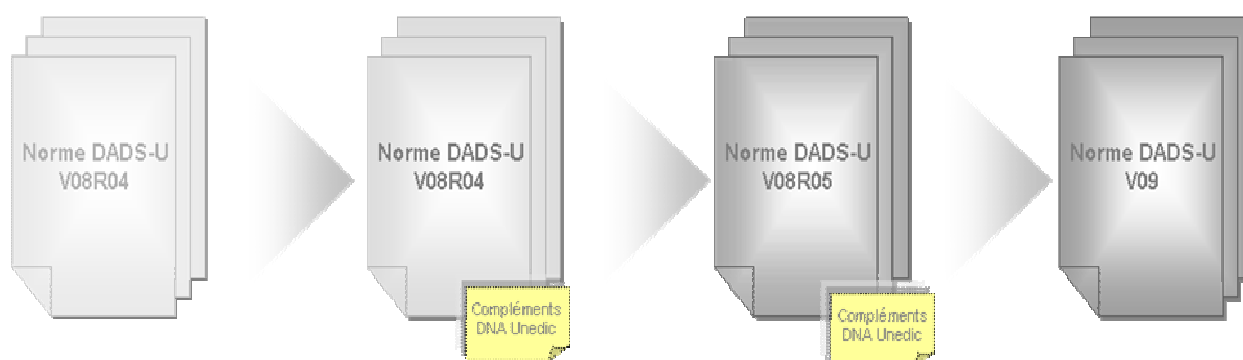
1. Objet et champ d'application

1.1. Contexte

La norme DADS-U a été retenue comme le format d'échange à appliquer dans le cadre de la nouvelle déclaration nominative des assurés (DNA) de l'Unédic. A cet effet, l'Unédic et la CNAV ont engagé une évolution de la norme DADS-U, spécifiquement adaptée au message DNA-AC, afin de mettre à disposition des émetteurs un format de fichier de transmission mensuelle de données depuis les logiciels de paie.

Le cycle d'évolution de la norme est représenté dans le schéma qui suit et fait apparaître les **compléments de données** (modifications de rubriques existantes ou création de nouvelles rubriques) à appliquer dans le cadre des versions V08R04, V08R05, V08R06, V08R07 et V08R08. Ces compléments feront partie intégrante de la restructuration définie dans la version évolutive V09 de la norme.

Dans l'attente de la V09, le message DNA est intégré au cahier technique DADS-U à partir de la version V08R06.



1.2. Objet du document

Le présent document recense les rubriques spécifiques au message DNA destinées à l'Assurance Chômage :

- Evolutions de rubriques existantes V08R07
- Création de nouvelles rubriques (ainsi que les contrôles et listes de valeurs associées)

2. Le message DNA-AC Unedic

Le message DNA-AC correspond à la nature de déclaration '10' en S20.G01.00.004.001. Il contient seulement, en sus des seules structures obligatoires, les nouveaux groupes S41.G08, S41.G10, S41.G15, S41.G16, S41.G30, S41.G47, S41.G55.

Le groupe S41.G55 véhicule les informations relatives à la fin de contrat de travail et peut être porté par une transmission mensuelle ou événementielle. Dans ce dernier cas, seules les structures relatives aux salarié(s) concerné(s) sont véhiculée(s). Par opposition, la transmission mensuelle contient toutes les structures de l'ensemble des salariés.

Structuration du message DNA-AC Unedic

L'émetteur doit indiquer dans la S20.G01.00.018 la périodicité de la déclaration :

- Le code **M00** pour une transmission mensuelle,
- Le code **EVE** pour une transmission événementielle (liée à la fin de contrat de travail).

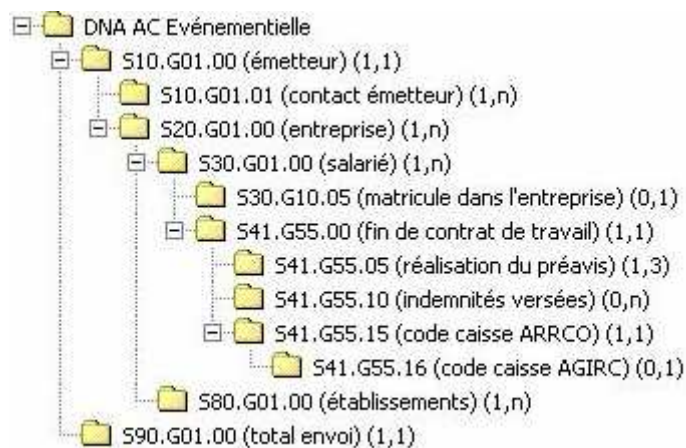
Description du message DNA-AC mensuel



Le sous-groupe S41.G47.20 n'est à renseigner que pour les populations « intermittents du Cinéma spectacle ».

* En cas d'allègements, la présence du sous-groupe S41.G30.35 est facultative. Si le sous-groupe S41.G30.35 est présent, la cardinalité du sous-groupe S41.G30.36 est contrôlée à 1,n.

Description du message DNA-AC événementiel



Le message DNA événementielle suit les mêmes règles de construction qu'un message DNA-AC mensuelle mais ne porte qu'un nombre de rubriques limité.

Ce message est en effet transmis en cours de mois pour informer du départ d'un employé et intègre les informations administratives relatives à la rupture du contrat de travail.

Dans la déclaration événementielle, les données financières (sous-groupe S41.G55.10) sont facultatives : celles-ci peuvent être transmises dans la déclaration mensuelle suivant immédiatement la fin de contrat de travail.

Définition et règles applicables pour la déclaration *Événementielle*

Préambule :

Dans le cadre de la DNA, lors de chaque départ d'un salarié de l'entreprise, l'employeur doit transmettre une déclaration de type *Normale* (valeur « 51 », rubrique S20.G01.00.004.002) et de périodicité *Événementielle* (valeur « EVE », rubrique S20.G01.00.018).

Définition :

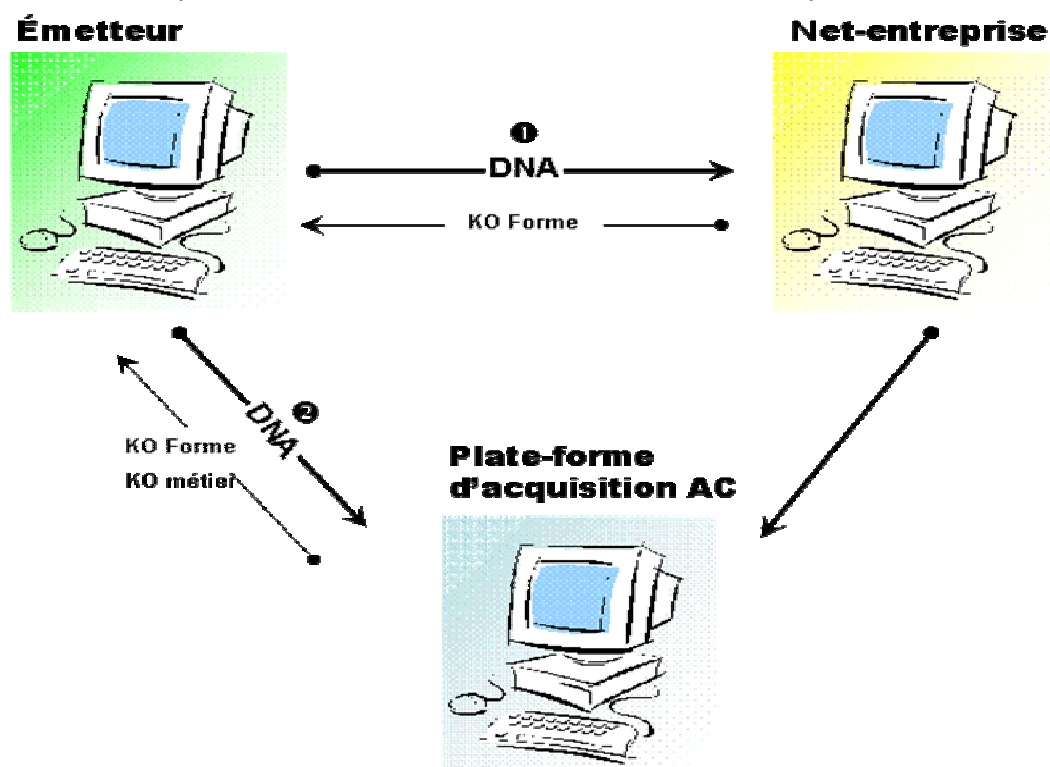
La déclaration de périodicité *Événementielle* permet d'informer l'Assurance-Chômage du départ d'un salarié en cours de mois, c'est-à-dire avant l'envoi de la déclaration mensuelle suivante. Cette déclaration porte l'ensemble des informations relatives à la rupture de contrat de travail telles qu'exigées par la réglementation de l'Assurance-Chômage.

Règles de gestion :

- La déclaration *Événementielle* doit être transmise au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date de fin du contrat de travail (date de fin du contrat de travail).
- Dans la déclaration *Événementielle*, les données administratives doivent être obligatoirement renseignées tandis que les données financières (S41.G55.10) sont facultatives. Si ce sous-groupe n'est pas présent, le groupe S41.G55 doit être fourni dans son intégralité dans la déclaration mensuelle suivante.
- La déclaration *Événementielle* ne comportant que les données administratives ne peut être envoyée qu'avant la réception de la déclaration mensuelle suivante.
- En cas d'anomalie sur une déclaration *Événementielle* peut être modifiée :
 - par une déclaration *Annule et remplace intégral* de la déclaration mensuelle comportant le groupe G55 complet, avant la clôture de la paie ;
 - par une déclaration *Corrective*, après la clôture de la paie (voir encadré suivant).

3. Circuits et productions de la DNA

Le circuit de dépôt de la déclaration DNA est décrit dans le schéma qui suit :



L'émetteur a le choix entre deux circuits pour transmettre sa déclaration DNA :

- ❶ Il adhère à Net Entreprises. Lors de l'envoi de sa déclaration DNA, il se connecte sur le portail Net Entreprises pour vérification de son autorisation d'accès et envoi via upload.
- ❷ Il adresse directement son fichier à la plateforme d'acquisition AC (solution EDI).

4. Signalement des rubriques caractérisant le message DNA V08R08

4.1. Réutilisation des rubriques DADSU dans le message DNA

Le message DNA intègre les structures DADSU suivantes décrites en première partie du présent cahier technique :

S10.G01.00
 S20.G01.00
 S30.G01.00
 S30.G10.05
 S41.G01.00
 S41.G01.04
 S41.G30.36
 S46.G01.00
 S80.G01.00
 S90.G01.00

Le paragraphe 8 précise le filtre Unédic sur les structures existantes ainsi que les modalités d'utilisation particulières de certaines données au niveau de la DNA. Le filtre contient toutes les rubriques de la norme utilisées par l'UNEDIC.

Remarque : Concernant les rubriques mentionnées à la fois dans les parties DADS-U et DNA du cahier technique, seuls les codes-valeurs pertinents pour DNA sont reportés dans cette présente partie.

4.2. Rubriques qualifiant le message DNA

Parmi les rubriques V08R08, certaines rubriques caractérisent le **message DNA** :

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S10.G01.00.009	Code service choisi	O	2	2
S20.G01.00.004.001	Code nature de la déclaration	O	2	2
S20.G01.00.004.002	Code type de la déclaration	O	2	2
S20.G01.00.013.002	Numéro d'ordre de la déclaration	C	1	15
S20.G01.00.013.003	Référence de la déclaration	F	1	15
S20.G01.00.013.004	Numéro d'ordre de la déclaration substituée ou corrigée	C	1	15
S20.G01.00.018	Code périodicité de la déclaration	O	3	3
S20.G10.05.001	Numéro d'adhérent à la caisse des congés payés du spectacle	O	10	10
S20.G10.05.002	Numéro de la licence de spectacle de l'entreprise	O	2	9
S20.G10.05.003	Numéro de label de prestataire de service du spectacle vivant	O	3	3

4.3. Les valeurs attendues

S10.G01.00.009 Code service choisi

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S10.G01.00.009	Code service choisi	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

30 : CCMSA (Message DNA UNEDIC)

31 : CCVRP (Message DNA UNEDIC)

40 : déclaration automatisée de données sociales (Message DNA UNEDIC)

Les valeurs 30 et 31 sont exclusivement réservées aux échanges inter-organismes CCMSA → Unédic et CCVRP → Unédic.

S20.G01.00.004.001 Code nature de la déclaration

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G01.00.004.001	Code nature de la déclaration	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées pour les services ouverts

Liste des valeurs autorisées :

10 : code nature de la DNA Unedic (Message DNA UNEDIC)

S20.G01.00.004.002 Code type de la déclaration

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G01.00.004.002	Code type de la déclaration	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées pour les services ouverts

C2 – Contrôle inter-rubrique

Le code nature de déclaration « 10 » [S20.G01.00.004.001] ne peut être associé qu'aux valeurs « 51 », « 52 », « 59 » et « 60 »

Liste des valeurs autorisées :

- 51 : code type de la déclaration normale (Message DNA UNEDIC)
- 52 : code type de la déclaration complémentaire (Message DNA UNEDIC)
- 59 : code type de la déclaration annule et remplace intégral (Message DNA UNEDIC)
- 60 : code type de la déclaration corrective (Message DNA UNEDIC)

Définition et règles applicables pour les déclarations *Annule et remplace intégral* et *Correctives*Préambule :

Dans le cadre de la DNA, l'employeur doit faire chaque mois une déclaration de type *Normale* avant la date de clôture de la paie.

Dans le cas où cette déclaration *Normale* ne contiendrait pas l'ensemble des salariés, l'employeur peut faire une ou plusieurs déclarations *Complémentaires* pour compléter la déclaration *Normale*.

Dans le cas où la déclaration *Normale* ou l'une des déclarations *Complémentaires* contiendrait des anomalies ou des erreurs, l'employeur peut remettre en cause les données déjà transmises par deux moyens :

- l'envoi d'une **déclaration *Annule et remplace intégral*** (valeur « 59 », rubrique S20.G01.00.004.002) ou ;
- l'envoi d'une **déclaration *Corrective*** (valeur « 60 », rubrique S20.G01.00.004.002).

Ni une déclaration *Annule et remplace intégral*, ni une déclaration *Corrective* ne peuvent porter sur une déclaration *Normale* ou *Complémentaire* ayant été rejetée suite à des contrôles KO.

1) Déclaration *Annule et remplace intégral*Définition :

La déclaration de type *Annule et remplace intégral* se substitue dans son intégralité à une déclaration *Normale* mensuelle ou *Complémentaire* en remplaçant les données initiales par les informations qu'elle porte.

Règles de gestion :

- La déclaration *Annule et remplace intégral* porte à la fois son numéro et le numéro de la déclaration remplacée. En l'absence du numéro de la déclaration remplacée, la déclaration *Annule et remplace intégral* est rejetée.
- Une déclaration *Annule et remplace intégral* ne peut remplacer qu'une seule déclaration *Normale* ou *Complémentaire*. Dans le cas des déclarations *normales* fractionnées, une déclaration *Annule et remplace intégral* unique ne pourra remplacer qu'une seule fraction.
- Le nombre d'envois possibles de ces déclarations n'est pas limité mais chaque déclaration ne peut être remplacée qu'une seule fois (ex. : la déclaration 3 remplace la déclaration 2 qui remplaçait la déclaration 1).
- La déclaration *Annule et remplace intégral* ne peut être envoyée que jusqu'à la clôture de la paie ou jusqu'à la réception d'une déclaration *Corrective*.
- Pour des raisons de simplification, le principe d'*Annule et remplace intégral* ne s'applique qu'à la déclaration périodique. Les corrections de déclarations *Événementielles* sont portées dans la déclaration *Normale* mensuelle suivante.

2) Déclaration *Corrective*Définition :

La déclaration de type *Corrective* annule et remplace partiellement une déclaration *Normale* mensuelle ou *Complémentaire* en substituant les informations qu'elle porte au niveau d'un nombre de structures limitées aux données préexistantes.

Les données portées par la déclaration *Corrective* sont celles renseignées dans les structures S10, S20, S30, S41, S46 et S80.

Contrairement aux déclarations *Annule et Remplace intégral*, la déclaration *Corrective* ne contient que les blocs d'information relatifs aux éléments que l'on souhaite rectifier :

- Informations Entreprise (S10)
- Informations Etablissement (S20)
- Informations Salarié (S30) avec les blocs activité (S41) et inactivité (S46)

Pour apporter une correction sur un salarié donné, il faut retransmettre la structure S30 correspondante pour cette déclaration et toutes les structures S41 et S46.

Pour qu'une déclaration *Corrective* puisse porter sur un salarié déterminé, il faut que celui-ci soit parfaitement identifié soit par le Numéro d'inscription au répertoire [S30.G01.00.001] soit par le Numéro de matricule dans l'entreprise [S30.G10.05.001].

Règles de gestion :

- La déclaration *Corrective* porte à la fois son numéro et le numéro de la déclaration remplacée. En l'absence du numéro de la déclaration remplacée, la déclaration *Corrective* est rejetée.

S20.G01.00.013.002 Numéro d'ordre de la déclaration

Pour les déclarations de nature 10 (Message DNA UNEDIC) [S20.G01.00.004.001], ce numéro doit comporter une référence unique de la déclaration vis-à-vis du SIREN de l'entreprise et NIC du siège : S20.G01.00.001 et S20.G01.00.008.

Le numéro d'ordre de la déclaration (attribué par le déclarant) est une référence qui permet d'identifier de manière unique une déclaration.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G01.00.013.002	Numéro d'ordre de la déclaration	C	N	1	15

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C2 – 01 Contrainte d'existence

La présente rubrique est obligatoire si le code nature de la déclaration [S20.G01.00.004.001] est égal à la valeur « 10 ».

S20.G01.00.013.003 Référence de la déclaration

A l'initiative de l'émetteur, cette rubrique peut faciliter l'identification de la déclaration par l'émetteur et/ou le récepteur.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G01.00.013.003	Référence de la déclaration	F	N	1	15

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S20.G01.00.013.004 Numéro d'ordre de la déclaration substituée ou corrigée

Pour les déclarations dont le code nature [S20.G01.00.004.001] prend la valeur « 10 » (Message DNA Unédic), ce numéro doit indiquer la référence de la déclaration que la présente déclaration vient remplacer ou corriger.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G01.00.013.004	Numéro d'ordre de la déclaration substituée ou corrigée	C	N	1	15

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C2 – 01 Contrainte d'existence

Cette rubrique doit être présente si et seulement si le code type de la déclaration [S20.G01.00.004.002] est égal à « 59 » ou « 60 ».

S20.G01.00.018 Code périodicité de la déclaration

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G01.00.018	Code périodicité de la déclaration	O	X	3	3

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

M00 : Mensuelle (Message DNA UNEDIC)

EVE : Événementielle (Message DNA UNEDIC)

S20.G10.05.001 Numéro d'adhérent à la caisse des congés payés du spectacle

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G10.05.001	Numéro d'adhérent à la caisse des congés payés du spectacle	O	X	10	10

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S20.G10.05.002 Numéro de la licence de spectacle de l'entreprise

Il faut inscrire dans cette rubrique le Numéro de la licence de spectacle de l'entreprise. Dans le cas où l'entreprise n'en dispose pas, il convient de renseigner la valeur 999999999 (sans numéro de la licence de spectacle de l'entreprise)

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G10.05.002	Numéro de la licence de spectacle de l'entreprise	O	X	2	9

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Caractères acceptés :

[A-Z], [0-9], espace ou blanc

S20.G10.05.003 Numéro de label de prestataire de service du spectacle vivant

Il faut inscrire dans cette rubrique le Numéro de la label de spectacle de l'entreprise. Dans le cas où l'entreprise n'en dispose pas, il convient de renseigner la valeur 999 (sans numéro de label de spectacle de l'entreprise).

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S20.G10.05.003	Numéro de label de prestataire de service du spectacle vivant	O	X	3	3

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Caractères acceptés :

[A-Z], [0-9], espace ou blanc

5. Nouvelles rubriques du message DNA Unédic

5.1. Liste complète des rubriques DNA

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G01.00.008.003	Numéro d'objet cinéma spectacle	C	12	12
S41.G08.00.035	Date de versement des rémunérations	O	8	8
S41.G10.00.005	Code situation administrative du salarié ou de l'agent	O	2	2
S41.G10.00.006	Salarié d'une entreprise étrangère	C	2	2
S41.G10.00.012.004	Date initiale de fin du CDD	C	8	8
S41.G10.00.012.006	Date de signature de la convention de l'emploi aidé	C	8	8
S41.G10.00.012.007	Référence de la convention pour les emplois aidés	C	7	10
S41.G10.00.015	Code assujettissement de l'activité du salarié à l'assurance chômage	O	2	2
S41.G10.00.016	Code exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage	O	2	2
S41.G10.00.017	Code assujettissement de l'activité du salarié à l'Association de Garantie des Salaires	O	2	2
S41.G10.00.020	Référence du contrat de travail ou numéro de contrat de mission	C	1	20
S41.G10.00.036.001	Code caisse de congés payés	C	2	2
S41.G10.00.036.002	Numéro de la caisse de congés payés	C	2	5
S41.G10.00.037	Code lien de parenté du salarié avec l'employeur	C	2	2
S41.G15.00.001	Code unité de temps de travail	O	2	2
S41.G15.00.002	Nombre d'unités de temps de travail	O	3	6
S41.G15.05.025.001	Code unité d'horaire	O	2	2
S41.G15.05.025.002	Horaire de l'entreprise pour cette catégorie de salarié	O	3	6
S41.G15.05.025.003	Horaire contractuel pour ce salarié	O	3	6
S41.G16.05.001	Code unité de temps d'absence	O	2	2
S41.G16.05.002	Nombre d'unités d'absence	O	3	6
S41.G47.03.001	Catégories professionnelles spécifiques	O	3	3
S41.G47.05.001	Code type prime versée	O	2	2
S41.G47.05.002.001	Montant de la prime versée	O	1	8
S41.G47.05.002.002	Signe	C	1	1
S41.G47.05.003.001	Date de début de la période de rattachement de la prime	C	8	8
S41.G47.05.003.002	Date de fin de la période de rattachement de la prime	C	8	8
S41.G47.06.001	Code type de rappel versé	O	2	2

S41.G47.06.002.001	Montant du rappel de paie	O	1	8
S41.G47.06.002.002	Signe	C	1	1
S41.G47.06.003.001	Date de début de la période de rattachement du rappel de paie	O	8	8
S41.G47.06.003.002	Date de fin de la période de rattachement du rappel de paie	O	8	8
S41.G47.10.001.001	Salaire brut assurance chômage et/ou AGS	O	1	8
S41.G47.10.001.002	Signe	C	1	1
S41.G47.15.001	Code type d'indemnité versée mensuellement	O	2	2
S41.G47.15.002.001	Montant versé mensuellement	O	1	8
S41.G47.15.002.002	Signe	C	1	1
S41.G47.20.001	Code nature des rémunérations (hors salaires)	O	2	2
S41.G47.20.002.001	Montant des rémunérations (hors salaires)	O	1	8
S41.G47.20.002.002	Signe	C	1	1
S41.G55.00.001	Code motifs de la rupture du contrat	O	2	2
S41.G55.00.002.001	Date de début du contrat de travail	O	8	8
S41.G55.00.002.002	Date de fin du contrat de travail	O	8	8
S41.G55.00.003	Date de notification de la rupture de contrat	C	8	8
S41.G55.00.004	Date d'engagement de la procédure de licenciement	C	8	8
S41.G55.00.005	Date du dernier jour travaillé payé	O	8	8
S41.G55.00.006	Clause de non concurrence	C	2	2
S41.G55.00.007	Nombre de jours de congés payés restants	O	3	5
S41.G55.00.008	Nic de l'établissement d'affectation du salarié	O	5	5
S41.G55.00.009.001	Référence du contrat de travail ou de mission rompu	O	1	20
S41.G55.00.009.002	Code nature de contrat de travail rompu	O	2	2
S41.G55.00.010	Versement d'une indemnité supra légale	O	2	2
S41.G55.05.001	Code type réalisation et paiement du préavis	O	2	2
S41.G55.05.002.001	Date de début du type de préavis	C	8	8
S41.G55.05.002.002	Date de fin du type de préavis	C	8	8
S41.G55.10.001	Code type de l'indemnité versée	O	2	2
S41.G55.10.002.001	Montant de l'indemnité versée	O	1	8
S41.G55.10.002.002	Signe	C	1	1
S41.G55.15.001	Code caisse de retraite complémentaire ARRCO	O	4	4
S41.G55.16.001	Code caisse de retraite complémentaire AGIRC	O	4	4

5.2. Descriptif des rubriques

S41.G01.00.008.003 Numéro d'objet cinéma spectacle

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G01.00.008.003	Numéro d'objet cinéma spectacle	C	X	12	12

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C2 – Contrainte d'existence

Si la rubrique [S41.G47.03.001] correspond aux valeurs, « 18 », « 19 », « 20 » ou « 21 », alors la rubrique S41.G01.00.008.003 doit être renseignée.

S41.G08.00.035 Date de versement des rémunérations

La présente rubrique fait apparaître la date de versement des rémunérations. En effet, pour certaines populations l'affectation des salaires à une période est conditionnée par la date de versement des salaires (VRP, journaliste...) et non par rapport à la période de travail.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G08.00.035	Date de versement des rémunérations	O	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2 – Contrôle inter-rubrique

La date de versement des rémunérations doit être supérieure ou égale à la date début de période de la situation déclarée [S41.G01.00.001]

Traduction du contrôle :

Si S41.G08.00.035 supérieure ou égale à
S41.G01.00.001 Alors

OK

Sinon

Erreur

Fin Si

S41.G10.00.005 Code situation administrative du salarié ou de l'agent

Le code situation administrative du salarié ou de l'agent identifie si le salarié relève d'un contrat de droit privé ou de droit public.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.005	Code situation administrative du salarié ou de l'agent	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

10 : salarié sous contrat de droit privé (Message DNA UNEDIC)
21 : agent sous statut public titulaire détaché (Message DNA UNEDIC)
22 : agent sous statut public non titulaire (Message DNA UNEDIC)
23 : agent sous statut public et sous contrat de droit privé (Message DNA UNEDIC)

S41.G10.00.006 Salarié d'une entreprise étrangère

Cette rubrique précise le statut des salariés travaillant pour le compte d'une entreprise étrangère.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.006	Salarié d'une entreprise étrangère	C	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2 – Contrainte d'existence

Si la rubrique [S41.G47.03.001] correspond aux valeurs, « 016 », alors la rubrique S41.G01.00.008.003 doit être renseignée.

Liste des valeurs autorisées :

01 : salarié d'une entreprise étrangère (dans l'UE) sans établissement en France (Message DNA UNEDIC)
02 : salarié représentant social d'une entreprise étrangère (dans l'UE) sans établissement en France (Message DNA UNEDIC)
03 : salarié d'une entreprise étrangère (hors UE) sans établissement en France (Message DNA UNEDIC)
04 : salarié représentant social d'une entreprise étrangère (hors UE) sans établissement en France (Message DNA UNEDIC)

S41.G10.00.012.004 Date initiale de fin du CDD

Cette donnée doit être renseignée si le contrat de travail est un contrat à durée déterminée à terme précis (aujourd'hui traduit par la valeur « 02 » dans la rubrique « Code du contrat de travail » et recouvre à la fois les CDD à terme précis et imprécis (remplacement)).

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.012.004	Date initiale de fin du CDD	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2 – Contrainte d'existence :

Si cette rubrique est renseignée alors la valeur de la rubrique [S41.G01.00.12.001] correspond à « 02 » (CDD)

Traduction de la contrainte :

Si S41.G10.00.012.004 présent Alors

---Si S41.G01.00.12.001 = 02 Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

S41.G10.00.012.006 Date de signature de la convention de l'emploi aidé

La présente rubrique est conditionnelle et précise la date de signature de la convention de l'emploi aidé entre l'employeur et l'Assurance Chômage. Il s'agit ici des trois aides suivantes :

- *Contrat jeune en entreprise*
- *Aide dégressive à l'employeur (ADE)*
- *Soutien à l'emploi des jeunes diplômés dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon*

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : <http://info.assedic.fr/unijuridis/index.php>

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.012.006	Date de signature de la convention de l'emploi aidé	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

Cette rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique [S41.G10.00.012.007] est elle-même présente

Traduction de la contrainte :

Si S41.G10.00.012.006 présent Alors

---Si S41.G10.00.012.007 présent Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La valeur de la rubrique S41.G10.00.012.006 (date de signature de la convention de l'emploi aidé) doit être inférieure ou égale à la valeur de la rubrique S41.G01.00.001 (date de début de période de situation déclarée)

S41.G10.00.012.007 Référence de la convention pour les emplois aidés

La présente rubrique est conditionnelle et précise le numéro de référence communiquée par l'Assedic (ou GARP) pour suivre les conventions d'emploi aidé signées entre l'employeur et l'Assurance Chômage.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.012.007	Référence de la convention pour les emplois aidés	C	X	7	10

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C2 – Contrainte d'existence

Cette rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique [S41.G10.00.012.006] est elle-même présente

Traduction de la contrainte :

Si S41.G10.00.012.007 présent Alors

---Si S41.G10.00.012.006 présent Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

S41.G10.00.015 Code assujettissement de l'activité du salarié à l'assurance chômage

Le code assujettissement de l'activité du salarié précise si l'activité du salarié est assujettie aux cotisations de l'Assurance Chômage ou non.

L'activité assujettie à titre volontaire correspond aux expatriés dont l'affiliation est facultative ou aux collectivités territoriales ayant adhéré à l'assurance chômage pour leurs agents contractuels.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.015	Code assujettissement de l'activité du salarié à l'assurance chômage	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : activité assujettie à titre obligatoire à l'assurance chômage (Message DNA UNEDIC)

02 : activité assujettie à titre volontaire à l'assurance chômage (Message DNA UNEDIC)

10 : activité non assujettie à l'assurance chômage (Message DNA UNEDIC)

S41.G10.00.016 Code exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage

Le code exonération de l'activité du salarié précise si l'activité du salarié bénéficie d'une exonération aux cotisations de l'Assurance Chômage ou non.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.016	Code exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : activité exonérée de cotisation à l'assurance chômage sur la part salariale
 02 : activité exonérée de cotisation à l'assurance chômage sur la part patronale
 90 : non-concerné

S41.G10.00.017 Code assujettissement de l'activité à l'Association de Garantie des Salaires

Le code assujettissement de l'activité du salarié précise si l'activité du salarié est assujettie aux cotisations de l'Association de Garantie des Salaires ou non.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.017	Code assujettissement de l'activité à l'Association de Garantie des Salaires	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : activité assujettie à l'AGS (Message DNA UNEDIC)
 10 : activité non assujettie à l'AGS (Message DNA UNEDIC)

S41.G10.00.020 Référence du contrat de travail ou numéro de contrat de mission

La présente rubrique est souhaitée systématiquement mais son absence est tolérée pour les contrats autres que « intérimaire », « intermittents du Cinéma Spectacle » et « multi-contrats » (Code emplois multiples – S41.G01.00.008.002).

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.020	Référence du contrat de travail ou numéro de contrat de mission	C	X	1	20

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C2-01 – Contrainte d'existence

Si la rubrique [S41.G01.00.008.002] correspond à la valeur « 02 » alors le sous-groupe S41.G10.00 doit être présent et la rubrique S41.G10.00.020 doit être renseignée

C2-02 – Contrainte d'existence

Si la rubrique [S41.G01.00.012.001] correspond à la valeur « Contrat de travail temporaire (mission) » [03] alors le sous-groupe S41.G10.00 doit être présent et la rubrique S41.G10.00.020 doit être renseignée.

C2-03 – Contrainte d'existence

Si la rubrique [S41.G47.03.001] correspond aux valeurs « 14 », « 18 », « 19 », « 20 » ou « 21 », alors le sous-groupe S41.G10.00 doit être présent et la rubrique S41.G10.00.020 doit être renseignée.

S41.G10.00.036.001 Code caisse de congés payés

Cette rubrique est conditionnelle et précise le type de caisse de congés payés et n'est présente que si les indemnités de congés payés ne sont pas versées au salarié par l'employeur mais par une caisse de congés payés.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.036.001	Code caisse de congés payés	C	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : caisse de congés payés du bâtiment et des travaux publics (Message DNA UNEDIC)
02 : caisse de congés payés du spectacle (Message DNA UNEDIC)
03 : caisse de congés payés du transport (Message DNA UNEDIC)

S41.G10.00.036.002 Numéro de la caisse de congés payés

Cette rubrique est conditionnelle et précise le numéro de la caisse de congés payés dans le cas où les indemnités ne sont pas versées par l'employeur.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.036.002	Numéro de caisse de congés payés	C	X	2	5

La table des codes des caisses des congés payés du bâtiment est consultable sur le site : <http://www.ci-btp.fr>, rubrique DADSU.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2 – Contrainte d'existence

Cette rubrique est présente si et seulement si la rubrique [S41.G10.00.036.001] « Code caisse de congés payés » correspond à la valeur « 01 ».

S41.G10.00.037 Code lien de parenté du salarié avec l'employeur

Cette rubrique est conditionnelle et précise la nature du lien de parenté entre le salarié et l'employeur.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G10.00.037	Code lien de parenté du salarié avec l'employeur	C	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : père, mère ou enfant (Message DNA UNEDIC)
 02 : frère ou sœur (Message DNA UNEDIC)
 03 : conjoint (Message DNA UNEDIC)
 04 : PACS et concubin (Message DNA UNEDIC)
 05 : autre (Message DNA UNEDIC)

S41.G15.00.001 Code unité de temps de travail

Certaines populations comme les dockers, les marins et les intermittents du spectacle ne sont pas toujours payées en heures mais en jours d'embarquement, en nombre de vacances et en cachets.

Seules les vacances qui ne peuvent être déclinées en jours et heures de travail se référeront à la valeur « 14 ».

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G15.00.001	Code unité de temps de travail	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2-01 – Contrôle inter-rubrique

La valeur « 23 » ou « 24 » ne peut être présente que si la rubrique Catégorie Socioprofessionnelle [S41.G01.00.011] correspond aux valeurs « Artistes » [354a à 354g]

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La valeur « 14 » ne peut être présente que si la rubrique Catégorie Socioprofessionnelle [S41.G01.00.011] correspond à la valeur « Dockers » [652b]

C2-03 – Contrôle inter-rubrique

La valeur « 20 » ne peut être présente que si la rubrique Catégorie Socioprofessionnelle [S41.G01.00.011] correspond à la valeur « Marins Pêcheurs » [692a]

C2-04 – Contrôle inter-rubrique

La valeur « 16 » ne peut être présente que si la rubrique Code unité d'horaire [S41.G15.05.025.001] est différente de « forfait annuel en jours » [04]

C2-05 – Contrôle inter-rubrique

La valeur « 12 », « 14 », « 20 », « 21 », « 23 » ou « 24 » ne peut être présente que si la rubrique Code unité d'horaire [S41.G15.05.025.001] est différente de « horaire annuel en heures » [05]

C2-06 – Contrôle inter-rubrique

S'il existe plusieurs occurrences de la présente rubrique, alors la rubrique [S41.G47.03.001] correspond aux valeurs « 18 », « 19 », « 20 » ou « 21 »

C2-07 – Contrôle inter-rubrique

En cas d'occurrences multiples, les seules combinaisons de codes-valeurs possibles sont : « 16 » et « 25 » ; « 23 » et « 25 » ; « 24 » et « 25 » ; « 16 », « 23 » et « 25 » ; « 16 », « 24 » et « 25 ».

Liste des valeurs autorisées :

12 : à la pige (Message DNA UNEDIC)
14 : à la vacation (Message DNA UNEDIC)
16 : à l'heure (Message DNA UNEDIC)
20 : jour d'embarquement (Message DNA UNEDIC)
21 : forfait jour (cadres) (Message DNA UNEDIC)
22 : forfait heure (Message DNA UNEDIC)
23 : au cachet isolé (Message DNA UNEDIC)
24 : au cachet groupé (Message DNA UNEDIC)
25 : nombres de jours réellement travaillés (Message DNA UNEDIC)
90 : salarié non concerné

S41.G15.00.002 Nombre d'unités de temps de travail

Le nombre d'unités de temps de travail ou quantité de travail est obligatoire et doit correspondre à la quantité réelle de temps payée.

* Pour exemple, dans le cadre d'un forfait horaire (16) :

- Les heures normales et supplémentaires doivent apparaître
- Les heures d'absence payées ne doivent pas être déduites des heures travaillées (jours fériés payés, périodes de congés, ARTT...)
- Sont exclus les jours maladie non rémunérés par l'employeur

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G15.00.002	Nombre d'unités de temps de travail	O	N	3	6

Deux décimales, sans caractère séparateur. La donnée est codifiée en centième. Pour une demi-heure, il faut inscrire 050.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – La valeur zéro est acceptée

C2 – Contrôle inter-rubrique

Si la rubrique [S41.G15.00.002] est égale à « 0 » alors la rubrique [S41.G15.00.001] doit correspondre aux valeurs « 21 », « 22 » ou « 90 ».

Si S41.G15.00.002 = 0 Alors

---Si S41.G15.00.001 = 21 ou 22 ou 90 Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

S41.G15.05.025.001 Code unité d'horaire

La présente rubrique précise le code unité dans laquelle est exprimée la durée contractuelle du temps de travail du salarié et de l'entreprise pour cette catégorie de salarié.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G15.05.025.001	Code unité d'horaire	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2-01 – Contrôle inter-rubrique

Si la rubrique S41.G15.05.025.001 est égale 04 alors la rubrique S41.G15.00.001 doit être égale à 20 ou 21.

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

Si la rubrique S41.G15.05.025.001 est égale à de 05 alors la rubrique S41.G15.00.001 doit être égale 16 ou 22.

Liste des valeurs autorisées :

- 01 : horaire journalier (Message DNA UNEDIC)
- 02 : horaire hebdomadaire (Message DNA UNEDIC)
- 03 : horaire mensuel (Message DNA UNEDIC)
- 04 : forfait annuel en jours (Message DNA UNEDIC)
- 05 : forfait annuel en heures (Message DNA UNEDIC)
- 90 : sans périodicité (Message DNA UNEDIC)

S41.G15.05.025.002 Horaire de l'entreprise pour cette catégorie de salarié

La présente rubrique précise l'horaire de l'entreprise pour la catégorie de salarié.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G15.05.025.002	Horaire de l'entreprise pour cette catégorie de salarié	O	N	3	6

Deux décimales, sans caractère séparateur. La donnée est codifiée en centième d'heure, pour une demi-heure, il faut inscrire 050.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – La valeur zéro est acceptée

C2 – Contrôle de cohérence

La valeur zéro est acceptée si la rubrique S41.G15.05.025.001 est égale à 90.

S41.G15.05.025.003 Horaire contractuel pour ce salarié

La présente rubrique précise l'horaire tel que précisé dans le contrat du salarié.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G15.05.025.003	Horaire contractuel pour ce salarié	O	N	3	6

Deux décimales, sans caractère séparateur. La donnée est codifiée en centième d'heure, pour une demi-heure, il faut inscrire 050.

Contrôle de la rubrique :

C2 – La valeur zéro est acceptée si la rubrique S41.G15.05.025.001 est égale à 90

S41.G16.05.001 Code unité de temps d'absence

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G16.05.001	Code unité de temps d'absence	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

16 : heures (Message DNA UNEDIC)
40 : jours (Message DNA UNEDIC)

S41.G16.05.002 Nombre d'unités d'absence

Seules les absences non-rémunérées contenue dans la période S41 doivent être renseignées à travers cette rubrique.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G16.05.002	Nombre d'unités d'absence	O	N	3	6

Deux décimales, sans caractère séparateur. La donnée est codifiée en centième d'heure, pour une demi-heure, il faut inscrire 050.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – La valeur zéro est acceptée

S41.G47.03.001 Catégories professionnelles spécifiques

La présente rubrique est obligatoire et définit la réglementation à appliquer au salarié tant pour le calcul des contributions que pour son indemnisation.

Pour de plus amples informations, le détail des annexes est consultable sur le site : <http://info.assedic.fr/unijuridis/index.php>

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.03.001	Catégories professionnelles spécifiques	O	X	3	3

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :**C1 – Respect des valeurs autorisées****Liste des valeurs autorisées :**

001: VRP et assimilés
 002 : journalistes professionnels
 003 : journalistes non professionnels
 004 : personnels navigants de l'aviation civile
 005 : assistants maternels et assistants familiaux
 006 : bûcherons tâcherons
 007 : agents immobiliers rémunérés à la commission
 008 : ouvriers de la presse
 009 : personnels navigants de la marine marchande
 010 : marins pêcheurs
 011 : ouvriers dockers rémunérés à la vacation
 013 : salariés intermittents (hors métiers du spectacle)
 014 : salariés intérimaires des entreprises de travail temporaire
 015 : travailleurs à domicile
 016 : salariés relevant d'un employeur dont l'entreprise ne comporte pas d'établissement en France
 018 : ouvriers de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle
 019 : techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle
 020 : artistes du spectacle
 021 : réalisateurs (métiers du spectacle)
 022 : interprètes (hors métiers du spectacle)
 024 : salariés occupés hors de France ou par des organismes internationaux, ambassades et consulats
 100 : Risque général Assurance Chômage
 200 : Agents contractuels des collectivités territoriales
 300 : Assurance chômage pour le régime agricole
 900 : Salariés non-concernés

S41.G47.05.001 Code type prime versée

La présente rubrique précise la nature de la prime. Il s'agit ici de distinguer :

- « Primes exceptionnelles liées à l'activité » : prime de productivité,...
- « Primes liées à l'activité avec période de rattachement spécifique » : 13ème mois, prime de vacances, ...
- « Primes non liées à l'activité - événement personnel » : naissance, mariage, déménagement, ...
- « Primes liée au rachat des jours RTT avec période de rattachement » : rachat RTT

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.05.001	Code type prime versée	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : Prime exceptionnelle liée à l'activité (Message DNA UNEDIC)
02 : Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique (Message DNA UNEDIC)
03 : Prime non liée à l'activité (Message DNA UNEDIC)
04 : Prime liée au rachat des jours RTT avec période de rattachement (Message DNA UNEDIC)

S41.G47.05.002.001 Montant de la prime versée

La présente rubrique est obligatoire et précise le montant de la prime versée.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.05.002.001	Montant de la prime versée	O	N	1	8

Les montants doivent être renseignés avec les décimales (en centimes d'euros) sans caractère séparateur.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S41.G47.05.002.002 Signe

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.05.002.002	Signe	C	X	1	1

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

N : somme négative (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G47.05.003.001 Date de début de la période de rattachement de la prime

La présente rubrique précise la date de rattachement de la prime.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.05.003.001	Date de début de la période de rattachement de la prime	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

Cette rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique [S41.G47.05.001] = 02 ou 04

Traduction de la contrainte :

Si S41.G47.05.003.001 présent Alors

---Si S41.G47.05.001= 02 ou 04 Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La Date de début de la période de rattachement de la prime doit être inférieure ou égale à la Date de fin de rattachement [S41.G47.05.003.002]

S41.G47.05.003.002 Date de fin de la période de rattachement de la prime

La présente rubrique précise la date de rattachement de la prime.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.05.003.002	Date de fin de la période de rattachement de la prime	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

Cette rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique [S41.G47.05.001] = 02 ou 04

Traduction de la contrainte :

Si S41.G47.05.003.002 = 02 ou 04 Alors

---Si S41.G47.05.001 présent Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de période de la situation déclarée [S41.G01.00.001].

S41.G47.06.001 Code type de rappel versé

Il faut renseigner le montant correspondant à des régularisations de paie sur des périodes antérieures, en distinguant les différentes natures de régularisations (appelées « rappels de paie ») et en indiquant la période de rattachement de cette régularisation. Si cette période est inconnue, il faut indiquer la date de versement du rappel de paie.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.06.001	Code type de rappel versé	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

- 01 : rappel de paie sur évolution de salaire (Message DNA UNEDIC)
- 02 : rappel de paie sur heures supplémentaires (Message DNA UNEDIC)
- 03 : autre rappel de paie (Message DNA UNEDIC)
- 04 : rappel de paie suite à une absence (Message DNA UNEDIC)

S41.G47.06.002.001 Montant du rappel de paie

La présente rubrique est obligatoire et précise le montant du rappel de paie versé.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.06.002.001	Montant du rappel de paie	O	N	1	8

Les montants doivent être renseignés avec les décimales (en centimes d'euros) sans caractère séparateur.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S41.G47.06.002.002 Signe

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.06.002.002	Signe	C	X	1	1

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

- N : somme négative (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G47.06.003.001 Date de début de la période de rattachement du rappel de paie

La présente rubrique, combinée à la suivante, précise la date de rattachement du rappel de paie.
 Dans le cas où la date de la période de rattachement du rappel de paie serait inconnue, il faut renseigner les rubriques ainsi :
 Date de début de la période de rattachement du rappel de paie = Date de fin de la période de rattachement du rappel de paie = Date de versement du salaire.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.06.003.001	Date de début de la période de rattachement du rappel de paie	O	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

S41.G47.06.003.002 Date de fin de la période de rattachement du rappel de paie

La présente rubrique précise la date de rattachement du rappel de paie.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.06.003.002	Date de fin de la période de rattachement du rappel de paie	O	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2 – Contrôle inter-rubrique

La Date de fin de rattachement du rappel de paie doit être supérieure ou égale à la Date de début de rattachement du rappel de paie [S41.G47.06.003.002].

S41.G47.10.001.001 Salaire brut assurance chômage et/ou AGS

La présente rubrique précise le montant brut de l'activité assujettie à l'Assurance Chômage. Ce montant doit être renseigné quand le salarié cotise au régime de l'Assurance Chômage et/ou à l'AGS. Il s'agit de la base commune sur laquelle sont calculées les cotisations sociales pour l'AC et l'AGS (y compris la rémunération **des heures supplémentaires, des heures complémentaires ou des jours excédant le forfait**) : salaires réels, forfaitaires, abattus. Ce montant est limité au plafond de l'Assurance Chômage, actuellement 4 fois le plafond de la Sécurité Sociale (en tenant compte de la régularisation annuelle du plafond). Cette rubrique concerne également les apprentis.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.10.001.001	Salaire brut assurance chômage et/ou AGS	O	N	1	8

Les montants doivent être renseignés avec les décimales (en centimes d'euros) sans caractère séparateur.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – La valeur zéro est acceptée

C2 – Contrôle inter-rubrique

Si les rubriques [S41.G10.00.015] et [S41.G10.00.017] correspondent à la valeur « 10 », alors la rubrique [S41.G47.10.001.001] = 0

S41.G47.10.001.002 Signe

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.10.001.002	Signe	C	X	1	1

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

N : somme négative (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G47.15.001 Code type d'indemnités versées mensuellement

La présente rubrique précise le type d'indemnités versées mensuellement.

L'ensemble des rubriques de ce sous-groupe est itératif. Dans tous les cas la S41.G47.15.001 doit être différente dans chacune des itérations.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.15.001	Indemnités versées mensuellement	O	X	2	2

* Les valeurs « 05 » et « 06 » sont exclusives.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2-01 – Contrôle de cohérence

Au sein d'une période d'activité S41, deux sous-groupes S41.G47.15 ne peuvent être présents avec le même code type d'indemnités en S41.G47.15.001

C2-02 – Contrôle de cohérence

Au sein d'une période d'activité S41, les codes type d'indemnités 05 et 06 sont exclusifs l'un de l'autre

Liste des valeurs autorisées :

05 : Indemnité légale de fin de CDD (Message DNA Unedic)

06 : Indemnité légale de fin de mission (Message DNA Unedic)

15 : Indemnité compensatrice de congés payés (Message DNA Unedic)

S41.G47.15.002.001 Montant versé mensuellement

La présente rubrique est obligatoire et précise le montant de l'indemnité versée.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.15.002.001	Montant versé mensuellement	O	N	1	8

Les montants doivent être renseignés avec les décimales (en centimes d'euros) sans caractère séparateur.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S41.G47.15.002.002 Signe

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.15.002.002	Signe	C	X	1	1

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

N : somme négative (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G47.20.001 Code nature de la rémunération (hors salaires)

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.20.001	Code nature de la rémunération (hors salaires)	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2 – Contrôle inter-rubrique

Le sous-groupe S41.G47.20 peut être présent seulement si la rubrique [S41.G47.03.001] correspond aux valeurs « 18 », « 19 », « 20 » ou « 21 ».

Liste des valeurs autorisées :

01 : droits d'auteur (Message DNA UNEDIC)
02 : droits de doublage (Message DNA UNEDIC)
03 : droits de rediffusion (Message DNA UNEDIC)
04 : autres droits (Message DNA UNEDIC)

S41.G47.20.002.001 Montant des rémunérations (hors salaires)

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.20.002.001	Montant des rémunérations (hors salaires)	O	N	1	8

Les montants doivent être renseignés avec les décimales (en centimes d'euros) sans caractère séparateur.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – La valeur zéro est acceptée

C2 – Contrôle inter-rubrique

Si la rubrique [S41.G47.03.001] ne correspond pas aux valeurs, « 18 », « 19 », « 20 » ou « 21 », alors la rubrique [S41.G47.20.002.001] doit prendre la valeur zéro.

S41.G47.20.002.002 Signe

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G47.20.002.002	Signe	C	X	1	1

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

N : somme négative (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G55.00.001 Code motifs de la rupture du contrat

La présente rubrique définit le motif de rupture du contrat de travail. Cette donnée est indispensable à l'assurance chômage, puisque certains motifs de rupture excluent la possibilité d'attribuer un droit à l'assurance chômage (départ volontaire).

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.001	Code motifs de la rupture du contrat	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :**C1 – Respect des valeurs autorisées****Liste des valeurs autorisées :**

- 11 : Licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire
- 12 : Licenciement suite à la fermeture définitive d'un établissement
- 14 : Licenciement pour motif économique
- 15 : Licenciement pour fin de chantier
- 20 : Licenciement pour autre motif
- 25 : Autre rupture pour motif économique (Art. L/321-1 Alinéa 2 du CT)
- 31 : Fin de contrat à durée déterminée
- 32 : Fin de mission d'intérim
- 34 : Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur
- 35 : Fin de période d'essai à l'initiative du salarié
- 36 : Rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative d'un employeur
- 37 : Rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié
- 38 : Mise à la retraite par l'employeur
- 39 : Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- 43 : Rupture conventionnelle
- 59 : Démission
- 65 : Décès
- 81 : Fin de contrat d'apprentissage
- 82 : Résiliation judiciaire du contrat de travail
- 83 : Rupture pour force majeure, fait du prince
- 84 : Rupture d'un commun accord d'un CDD ou d'un contrat d'apprentissage
- 85 : Fin de mandat
- 86 : Licenciement convention CATS
- 87 : Licenciement pour faute grave
- 88 : Licenciement pour faute lourde
- 89 : Licenciement pour force majeure
- 91 : Licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle
- 92 : Licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle
- 93 : Licenciement suite à décision d'une autorité administrative
- 94 : Rupture anticipée pour arrêt de tournage
- 95 : Rupture anticipée pour faute grave
- 96 : Rupture anticipée pour faute lourde
- 97 : Rupture anticipée suite à la fermeture définitive d'un établissement
- 98 : (Réservée aux évolutions)

S41.G55.00.002.001 Date de début du contrat de travail

La présente rubrique précise la date de début du contrat de travail.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.002.001	Date de début du contrat de travail	O	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :**C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires**

C2 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de début de période [S41.G01.00.001] si elle existe.

S41.G55.00.002.002 Date de fin du contrat de travail

Cette rubrique est à distinguer d'une fin de période d'activité, cette information qui représente le dernier jour d'appartenance du salarié à l'entreprise pour le contrat concerné, est le point de départ des jours de différé (ex carence) et/ou du délai d'attente (ex différé) qui sont des éléments de l'indemnisation d'un demandeur d'emploi.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.002.002	Date de fin du contrat de travail	O	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être supérieure ou égale à la date de fin de période [S41.G01.00.003] si elle existe et si le code motif début de période [S41.G01.00.002.001] est différent de '95' et si le code motif fin de période [S41.G01.00.004.001] est différent de '96'.

S41.G55.00.003 Date de notification de la rupture de contrat

La présente rubrique est conditionnelle et précise la date de notification en cas de licenciement ou de démission (ou en cas de période d'essai la date de notification de rupture de la période d'essai).

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.003	Date de notification du de la rupture de contrat	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

La rubrique est présente si la rubrique [S41.G55.00.001] = 11, 12, 14, 15, 20, 25, 34, 36, 83

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat de travail [S41.G55.00.002.002]

C2-03 – Contrôle inter-rubrique

Si la rubrique est renseignée et s'il existe au moins un préavis (présence d'un sous-groupe S41.G55.05), la date de notification de la rupture du contrat doit être inférieure ou égale à la plus petite des dates de début de préavis S41.G55.05.002.001

S41.G55.00.004 Date d'engagement de la procédure de licenciement

La présente rubrique est conditionnelle et précise en cas de licenciement la date d'engagement de la procédure.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.004	Date d'engagement de la procédure de licenciement	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

La présente rubrique est présente si et seulement si la rubrique [S41.G55.00.001] = 11, 12, 14

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat de travail [S41.G55.00.002.002]

C2-03 – Contrôle inter-rubrique

Si la rubrique est renseignée et s'il existe au moins un préavis (présence d'un sous-groupe S41.G55.05), la date d'engagement de la procédure de licenciement doit être inférieure ou égale à la plus petite des dates de début de préavis S41.G55.05.002.001

S41.G55.00.005 Date du dernier jour travaillé payé

Cette information nécessaire pour déterminer les salaires à retenir pour l'étude d'un droit à l'assurance chômage, correspond au dernier jour travaillé payé dans l'entreprise lors d'une rupture de contrat.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.005	Date du dernier jour travaillé payé	O	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat [S41.G55.00.002.002]

S41.G55.00.006 Clause de non concurrence

La présente rubrique précise s'il existe une clause de non concurrence au contrat de travail du salarié.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.006	Clause de non concurrence	C	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : Il y a une clause de non concurrence

S41.G55.00.007 Nombre de jours de congés payés restants

La présente rubrique précise le nombre de jours de congés payés qui correspondent à l'indemnité compensatrice de congés payés perçue par le salarié (sont pris en compte les jours ouvrables).

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.007	Nombre de jours de congés payés restants	O	N	3	5

* Trois entiers et deux décimales en centièmes, sans caractère séparateur.

Exemple : 4 jours et demi = 450.

Nombre à zéro admis.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C2 – Contrainte d'existence :

La présente rubrique doit être présente si le groupe S41.G55.10 est présent et seulement si la rubrique [S41.G55.10.001, Code type de l'indemnité versée] correspond à la valeur « 15 ».

Traduction de la contrainte :

Si S41.G55.10.001 = 15 Alors

---Si S41.G55.10.003 présent Alors

OK

---Sinon

Erreur

---Fin Si

Fin Si

S41.G55.00.008 Nic de l'établissement d'affectation du salarié

Nic de l'établissement d'affectation, 5 derniers chiffres du numéro SIRET.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.008	Nic de l'établissement d'affectation du salarié	O	X	5	5

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1-01 – Caractères acceptés :

0 à 9

C1-02 – Un identifiant à zéro n'est pas admis.

C2-01 – Contrôle de cohérence

Contrôle de la validité de la clé du SIRET constitué par la concaténation du SIREN S20.G01.00.001 et du NIC

S41.G01.00.005

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

Dans une déclaration de nature DNA (S20.G01.00.004.001 = 10), et de périodicité mensuelle (S20.G01.00.018 = 'M00'), les NIC S41.G01.00.005 et S41.G55.00.008 doivent être identiques.

S41.G55.00.009.001 Référence du contrat de travail ou de mission rompu

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.009.001	Référence du contrat de travail ou de mission rompu	O	X	1	20

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S41.G55.00.009.002 Code nature de contrat de travail rompu

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.009.002	Code nature de contrat de travail rompu	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées.

Liste des valeurs autorisées :

01 : contrat à durée indéterminée (Message DNA UNEDIC)
 02 : contrat à durée déterminée (Message DNA UNEDIC)
 03 : contrat de travail temporaire (Message DNA UNEDIC)

S41.G55.00.010 Versement d'une indemnité supra légale

Cette rubrique indique si le salarié percevra une indemnité supra-légale lors du « solde de tout compte » lié à la rupture du contrat de travail.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.00.010	Versement d'une indemnité supra légale	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées.

Liste des valeurs autorisées :

01 : oui (Message DNA UNEDIC)

02 : non (Message DNA UNEDIC)
03 : inconnu (Message DNA UNEDIC)

S41.G55.05.001 Code type réalisation et paiement du préavis

Ces informations permettent de connaître la situation au regard du préavis : effectué, effectué partiellement, non effectué, payé ou non.

Par ces informations, l'assurance chômage s'assure qu'elle ne verse pas d'allocations sur une période qui devrait être prise en charge par l'employeur.

L'ensemble des rubriques de ce sous-groupe est itératif. Dans tous les cas la S41.G55.05.001 doit être différente dans chacune des itérations. Pour chaque itération, les périodes doivent être disjointes (pas de chevauchement) et s'enchaînent strictement dans le temps (pas de recouvrement possible sur une journée).

Certaines situations particulières ne font pas l'objet d'une période de préavis : fin de CDD, fin de mission, fin de période d'essai, fin de contrat d'apprentissage, départ à la retraite et fin de mandat. Il faudra alors coder la valeur réservée à ce cas.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.05.001	Code type réalisation et paiement du préavis	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

Liste des valeurs autorisées :

01 : préavis effectué et payé (Message DNA UNEDIC)
02 : préavis non effectué et payé (Message DNA UNEDIC)
03 : préavis non effectué et non payé (Message DNA UNEDIC)
90 : pas de clause de préavis applicable (Message DNA UNEDIC)

S41.G55.05.002.001 Date de début du type de préavis

La présente rubrique précise la date de rattachement du préavis.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.05.002.001	Date de début du type de préavis	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

La présente rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique « Code type réalisation et paiement du préavis » [S41.G55.05.001] correspond aux valeurs suivantes : « 01 », « 02 », « 03 ».

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat de travail [S41.G55.00.002.002].

C2-03 – Contrôle inter-rubrique

Si plusieurs types de préavis existent, les périodes [S41.G55.05.002.001, S41.G55.05.002.002] doivent être strictement contiguës, sans chevauchement.

S41.G55.05.002.002 Date de fin du type de préavis

La présente rubrique est obligatoire et précise la date de rattachement du préavis.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.05.002.002	Date de fin du type de préavis	C	D	8	8

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Date au format JJMMAAAA respectant les contraintes calendaires

C2-01 – Contrainte d'existence

La présente rubrique doit être présente si et seulement si la rubrique « Code type réalisation et paiement du préavis » [S41.G55.05.001] correspond aux valeurs suivantes : « 01 », « 02 », « 03 »

C2-02 – Contrôle inter-rubrique

La présente rubrique doit être inférieure ou égale à la date de fin de contrat de travail [S41.G55.00.002.002]

C2-03 – Contrôle inter-rubrique

La date de fin du type de préavis S41.G55.05.002.002 doit être supérieure ou égale à la date de début du type de préavis S41.G55.05.002.001

S41.G55.10.001 Code type de l'indemnité versée

La présente rubrique précise la nature de l'indemnité versée. Cette donnée permet suite à un calcul de différencier le montant de rupture légale du montant de rupture supra-légale versé au salarié lors de son licenciement.

En présence d'un montant de rupture supra-légale l'Assurance Chômage calcule un nombre de jours différant le paiement des allocations (ou carence ISLR) : le couple type d'indemnité/montant est présent autant de fois que de types d'indemnités versées.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.10.001	Code type de l'indemnité versée	O	X	2	2

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2 – Contrôle inter-rubrique

Pour chaque occurrence de la rubrique Code type de l'indemnité versée [S41.G55.10.001], vérifier que le code-valeur renseigné est distinct des autres codes-valeurs précédemment renseignés pour cette rubrique.

Liste des valeurs autorisées :

01 : indemnité légale de licenciement (Message DNA UNEDIC)
02 : indemnité légale supplémentaire de licenciement (Message DNA UNEDIC)
03 : indemnité légale spéciale de licenciement (Message DNA UNEDIC)
04 : indemnité légale spécifique de licenciement (Message DNA UNEDIC)
05 : indemnité légale de fin de CDD (Message DNA UNEDIC)
06 : indemnité légale de fin de mission (Message DNA UNEDIC)
07 : indemnité légale de départ à la retraite (Message DNA UNEDIC)
08 : indemnité légale due aux journalistes (Message DNA UNEDIC)
09 : indemnité légale de clientèle (Message DNA UNEDIC)
10 : indemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile (Message DNA UNEDIC)
11 : indemnité légale versée à l'apprenti (Message DNA UNEDIC)
12 : dommages et intérêts dus à un CDD (Message DNA UNEDIC)
13 : indemnité due en raison d'un sinistre (Message DNA UNEDIC)
14 : indemnité suite à clause de non concurrence (Message DNA UNEDIC)
15 : indemnité compensatrice de congés payés (Message DNA UNEDIC)
16 : indemnité conventionnelle (Message DNA UNEDIC)
17 : indemnité transactionnelle (Message DNA UNEDIC)
18 : indemnité compensatrice de préavis payé non effectué (Message DNA UNEDIC)
20 : indemnité versée au titre des RTT (Message DNA Unedic)
21 : indemnité spécifique de rupture conventionnelle légale (Message DNA Unedic)
50 : (réservée aux évolutions)

S41.G55.10.002.001 Montant de l'indemnité versée

La présente rubrique précise le montant de l'indemnité versée.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.10.002.001	Montant de l'indemnité versée	O	N	1	8

Les montants doivent être renseignés avec les décimales (en centimes d'euros) sans caractère séparateur.

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

S41.G55.10.002.002 Signe

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.10.002.002	Signe	C	X	1	1

Liste de diffusion et ou des messages porteurs:

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

N : somme négative (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G55.15.001 Code caisse de retraite complémentaire ARRCO

La table des valeurs est disponible sur le site <http://www.net-entreprises.fr/>.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.15.001	Code caisse de retraite complémentaire ARRCO	O	X	4	4

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

Annn, Gnnn : numéro institution ARRCO ou numéro de groupe ARRCO (Message DNA UNEDIC)
9999 : valeur d'échappement

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

S41.G55.16.001 Code caisse de retraite complémentaire AGIRC

La présente rubrique ne peut être renseignée que dans le cas d'un salarié disposant d'un statut « cadre » ou assimilé. La table des valeurs est disponible sur le site <http://www.net-entreprises.fr/>.

<i>N° rubrique</i>	<i>Nom rubrique</i>	<i>Usage</i>	<i>Nature</i>	<i>Lg.min</i>	<i>Lg.max</i>
S41.G55.16.001	Code caisse de retraite complémentaire AGIRC	O	X	4	4

Liste de diffusion et ou des messages porteurs :

Message DNA UNEDIC

Liste des valeurs autorisées :

Cnnn, Gnnn : numéro institution AGIRC (Message DNA UNEDIC)

Contrôle de la rubrique :

C1 – Respect des valeurs autorisées

C2 – Contrôle inter-rubrique

Si cette rubrique est présente, le code statut catégoriel AGIRC-ARRCO du salarié [S41.G01.00.015.002] doit correspondre à la valeur « 01 » ou « 02 ».

6. Synthèse des évolutions du message DNA porté dans la version de la présente norme

6.1. Rubriques insérées

N° rubrique

Nom rubrique

6.2. Rubriques modifiées

N° rubrique

Nom rubrique

6.3. Rubriques supprimées

N° rubrique

Nom rubrique

6.4. Autres modifications

Concernant le message DNA mensuel, les sous-groupes suivants ont été ajoutés :

Concernant le message DNA mensuel, les cardinalités des sous-groupes suivants ont été modifiées :

Concernant le message DNA événementiel, les sous-groupes suivants ont été ajoutés :

Concernant le message DNA événementiel, les cardinalités des sous-groupes suivants ont été modifiées :

L'encadré décrivant la définition et les règles applicables pour les déclarations Annule et remplace intégral et Correctives a été modifié afin de rendre les explications plus explicites.

7. Informations sur le cahier technique

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou nous faire part de vos remarques sur le présent document, veuillez adresser vos messages à : DNA@pole-emploi.fr

8. Filtre Unédic sur les structures V08R08

Le tableau suivant fait apparaître les filtres Unédic sur les structures DADS-U existantes :

Filtre DNA			
Structure	Numéro de Rubrique	Nom de la Rubrique	Usage
S10		Prise en compte de l'ensemble des rubriques de la structure	
S20.G01.00		Prise en compte de l'ensemble des rubriques de la structure	
S20.G10.05		Prise en compte de l'ensemble des rubriques de la structure	
S30		Prise en compte de l'ensemble des rubriques de la structure	
S41			
G01.00 Période d'activité			
	S41.G01.00.001	Début de période de la situation déclarée	O
	S41.G01.00.002.001	Code motif début de période	O
	S41.G01.00.002.002	2è code motif début de période	C
	S41.G01.00.002.003	3è code motif début de période	C
	S41.G01.00.002.004	4è code Motif début de période	C
	S41.G01.00.002.005	5è code motif début de période	C
	S41.G01.00.003	Fin de période de la situation déclarée	O
	S41.G01.00.004.001	Code motif fin de période	O
	S41.G01.00.004.002	2è code motif fin de période	C
	S41.G01.00.004.003	3è code motif fin de période	C
	S41.G01.00.004.004	4è code motif fin de période	C
	S41.G01.00.004.005	5è code motif fin de période	C
	S41.G01.00.005	Nic de l'établissement d'affectation	O
	S41.G01.00.006.001	Siren de l'entreprise cessée	C
	S41.G01.00.006.002	Nic de l'établissement cessé	C
	S41.G01.00.007.001	Siren du lieu géographique de travail	C
	S41.G01.00.007.002	Nic du lieu géographique de travail	C
	S41.G01.00.008.001	Code employeurs multiples	O
	S41.G01.00.008.002	Code emplois multiples	O
	S41.G01.00.009	Code décalage de paie	O
	S41.G01.00.010	Nature de l'emploi	O
	S41.G01.00.011	Code Catégorie socioprofessionnelle	O
	S41.G01.00.012.001	Code contrat de travail	O
	S41.G01.00.013	Code caractéristique de l'activité ou du contrat de travail	O

	S41.G01.00.014	Code statut professionnel du salarié	O
	S41.G01.00.015.001	Code statut catégoriel convention collective du salarié	O
	S41.G01.00.015.002	Code statut catégoriel AGIRC-ARCCO du salarié	C
	S41.G01.00.016	Code convention collective	O
	S41.G01.00.017	Classement conventionnel	O
	S41.G01.00.018.001	Code régime de base obligatoire	C
	S41.G01.00.018.006	Code type extension Alsace-Moselle	C
	S41.G01.00.019	Matricule dans l'entreprise ou dans l'établissement	C
	S41.G01.00.020	Taux de travail à temps partiel	C
	S41.G01.00.021	Nombre d'heures travaillées pour la période	C
	S41.G01.00.022	Total des heures rémunérées pour la période	C
	S41.G01.00.024	Total des heures de chômage partiel	C
	S41.G01.00.029.001	Base brute Sécurité Sociale pour la période	O
	S41.G01.00.029.002	Signe	C
	S41.G01.00.029.003	Code nature des bases de cotisations	F
	S41.G01.00.030.001	Base limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période	O
	S41.G01.00.030.002	Signe	C
	S41.G01.00.034	Code travail à l'étranger ou frontalier	C
	S41.G01.00.060.007	Code INSEE de la commune du lieu de travail	F
	S41.G01.00.060.013	Code pays lieu de travail	C
	S41.G01.00.063.001	Revenus d'activités nets imposables	O
	S41.G01.00.063.002	Signe	C
	S41.G01.00.065.001	Montant des indemnités de congés payés brutes	C
	S41.G01.00.065.002	Signe	C
G01.04 Sommes isolées			
	S41.G01.04.001	Code type de sommes isolées	O
	S41.G01.04.002	Année de rattachement	O
	S41.G01.04.003.001	Somme isolée brute	O
	S41.G01.04.003.002	Signe	C
	S41.G01.04.004.001	Somme isolée plafonnée	O
	S41.G01.04.004.002	Signe	C

G30.36 Allègements, loi du 21 Août 2007 : rémunérations exonérées			
	S41.G30.36.001	Code type de rémunérations	O
	S41.G30.36.002.001	Montant de la rémunération brute exonérée	O
	S41.G30.36.002.002	Signe	C
	S41.G30.36.003	Nombre d'heures ou de jours	O
S46			
G01.00 Période d'inactivité ou de situations particulières			
	S46.G01.00.001	Code motif de période d'inactivité ou de situation particulière	O
	S46.G01.00.002	Début de période d'inactivité ou de situation particulière	O
	S46.G01.00.003	Fin de période d'inactivité ou de situation particulière	O
	S46.G01.00.004	Code début période d'inactivité	C
	S46.G01.00.005	Référence du contrat ou numéro de mission	C
S80			
G01.00 Identification INSEE des établissements			
	S80.G01.00.001.001	Siren de l'établissement	O
	S80.G01.00.001.002	Nic de l'établissement	O
	S80.G01.00.002	Enseigne de l'établissement	C
	S80.G01.00.003.001	Complément d'adresse (établissement)	C
	S80.G01.00.003.002	Séparateur	F
	S80.G01.00.003.003	Numéro dans la voie	C
	S80.G01.00.003.004	Extension du numéro dans la voie	C
	S80.G01.00.003.005	Séparateur	F
	S80.G01.00.003.006	Nature et nom de la voie	C
	S80.G01.00.003.007	Code INSEE de la commune	F
	S80.G01.00.003.008	Séparateur	F
	S80.G01.00.003.009	Nom de la commune	C
	S80.G01.00.003.010	Code postal	O
	S80.G01.00.003.011	Séparateur	F
	S80.G01.00.003.012	Bureau distributeur ou commune	O
	S80.G01.00.003.013	Code pays	C
	S80.G01.00.003.014	Nom pays en clair	C
	S80.G01.00.003.015	Code hexadécimale de l'adresse	C
	S80.G01.00.004.001	Effectif déclaré de l'établissement au 31.12	C
	S80.G01.00.004.002	Code établissement sans salarié	C
	S80.G01.00.005	Code assujettissement à la taxe sur les salaires	O
	S80.G01.00.006	Code NAF de l'établissement	O
	S80.G01.00.007.001	Code de la section prud'homale de l'établissement	C
	S80.G01.00.007.002	Section principale dérogatoire	F

Les rubriques suivantes, décrites comme d'usage obligatoire dans le cahier technique DADSU, sont rendues facultatives dans le contexte DNA.

Ces rubriques, si présentes, seront néanmoins soumises au contrôle de forme C1 décrits dans le cahier technique DADSU.

Rubrique	Libellé	Usage
S10.G01.01.006	Adresse téléphonique	F
S41.G01.00.012.002	Code droit du contrat de travail	F
S41.G01.00.017	Classement conventionnel	F
S41.G01.00.29.003	Code nature des bases de cotisations	F
S41.G01.00.032.001	Contribution Sociale Généralisée (CSG)	F
S41.G01.00.033.001	Contribution au remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	F
S41.G01.00.035.001	Base brute fiscale	F
S41.G01.00.063.001	Revenus d'activités nets imposables	F
S80.G01.00.005	Code assujettissement à la taxe sur les salaires	F

L'utilisation du sous-groupe S41.G01.04 permet de gérer les régularisations après le départ du salarié. Les codes Régularisation sur le salaire (« 5 ») et Régularisation sur les indemnités de rupture (« 6 ») ont été ajoutés exclusivement pour le message DNA dans la rubrique Code type de sommes isolées [S41.G01.04.001].

L'utilisation des autres rubriques du sous-groupe ne sont pas modifiées.